



AVIS PUBLIC

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement modifiant le règlement de zonage n° 2008-101

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 10 février 2025, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 2024-229 amendant le règlement de zonage n° 2008-101 de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick ».

Description du secteur concerné :

- La majorité du territoire de la municipalité est concerné par l'une ou l'autre des modifications, **à l'exception** du secteur localisé entre Les Trois-Lacs les rangs Leclerc et Monfette, le chemin des Lacs et la limite du territoire avec la municipalité de Tingwick **qui n'est pas concerné par les modifications**.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

1. De créer une nouvelle zone A12 à même une partie de la zone A7. Les usages autorisés dans la nouvelle zone A12 sont : les usages agricoles et l'industrie extractive, ainsi que des usages sous certaines conditions, soit l'habitation unifamiliale et l'industrie légère. En plus, la nouvelle zone A12 prévoit des normes relatives à l'architecture et à l'implantation des bâtiments, des normes relatives à la dimension des terrains ainsi que diverses normes particulières selon les usages;
2. D'ajouter aux dispositions particulières de tout agrandissement ou nouveau site d'extraction, une distance minimale de 75 m entre un site d'extraction et une habitation.

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le 8 mars 2025 à 9h (Am), à la salle communautaire (sous-sol de l'Église) située au 1452, rue Principale.

Cette assemblée publique de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 1461, rue Principale Saint-Rémi-de-Tingwick (Québec) J0A 1K0 selon les heures d'ouverture établies.

Ce projet **comprend** des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

Donné à Saint-Rémi-de-Tingwick, ce 11 février 2025

Julie Paris

Directrice générale et greffière-trésorière